

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

30 OCTOBRE 2020: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 3 NOVEMBRE 2020 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 octobre 2020 – Assainissement ; approbation du règlement du service assainissement collectif et avenant au contre de gérance STGS – Assainissement : extension station épuration et réhabilitation des réseaux : assistance à la maîtrise d'ouvrage – Défense incendie : avenant au contrat passé avec Véolia pour contrôles des hydrants – Commission voirie : réfection voirie Résidence Bois Taney – Dossier « Petites Villes de Demain » - Epicerie ambulante – Marché de Noël - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois novembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, HAMEL Coralie, LECAUDEY Denis, HOUSTIN Michaël, LEBEAU-MABIRE Caroline.

Etaient absents excusés : FOUILLEUL Anne-Charlotte (procuration à Mme HAMEL), LEFRANC Franck (procuration à Philippe DE PAËPE) HEURTAUX Jean-Claude (procuration à Mme LEBEAU) et PAYSANT-DAMOUR Agnès (procuration à M. HOUSTIN)

Etait absent : Mme BERNARD Virginie

Le Maire invite le conseil à respecter une minute de silence en la mémoire de Samuel PATY et de toutes les victimes des attentats. Il remercie les élus qui se sont déplacés ou excusés à l'hommage rendu le 21 octobre dernier.

Concernant la crise sanitaire, M. le Maire rappelle aux élus qu'il est absolument nécessaire de respecter et de faire respecter les gestes barrières pour lutter contre la pandémie.

Une pensée à tous les commerçants qui ont été obligés de fermer leur commerce.

Mme HAMEL Coralie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et une abstention, le Conseil adopte le compte rendu municipal du 6 octobre 2020.

D20200801 – RÈGLEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Actuellement seule la commune historique de Gavray avait un règlement de service assainissement collectif qui aujourd'hui est désuet. Par conséquent, un travail a été accompli avec la commission assainissement, les services du Département (SATESE) et la société STGS pour rédiger un règlement de service pour l'ensemble de Gavray sur Sienne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil adopte le règlement du service de l'assainissement collectif de Gavray sur Sienne qui sera annexé à la présente délibération.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Ce règlement sera adressé à chaque abonné au service assainissement collectif et applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

D20200802. AVENANT AU CONTRAT DE GERANCE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire propose au conseil un avenant au marché de prestation de service passé avec la société STGS, pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif.

Cet avenant prévoit :

- l'intégration du règlement de service précédemment adopté
- une nouvelle tarification pour les contrôles de conformité des branchements eaux usées liés à des ventes et l'extension du périmètre d'intervention (communes déléguées du Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois)

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, accepte les termes de cet avenant présenté par la société STGS et autorise le Maire à le signer.

D20200803 ASSAINISSEMENT : EXTENSION STATION EPURATION ET
REHABILITATION DES RESEAUX : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil sollicite le Département de la Manche pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la contractualisation entre la commune et un maître d'œuvre pour les travaux d'extension de la station d'épuration et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

La mission du Département sera d'assister la commune dans la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises, pour le choix du maître d'œuvre et le suivi technique du projet.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention qui sera passée entre la commune et le Département.

D20200804.DEFENSE INCENDIE : AVENANT AU CONTRAT PASSE AVEC VEOLIA POUR
CONTRÔLES DES HYDRANTS.

Dans le cadre de la défense extérieure incendie, en 2018, la commune de Gavray avait signé une convention avec les entreprises gérantes le réseau de distribution de l'eau potable soit la STGS (pour le secteur de Gavray) et VEOLIA (pour le secteur de Mesnil-Hue, Mesnil-Bonant) pour confier :

- la réalisation du contrôle technique périodique obligatoire destiné à évaluer la capacité des hydrants (poteaux incendie) (contrôle effectué tous les 3 ans) –
- une visite annuelle destinée à s'assurer de la capacité opérationnelle de chaque appareil
- un contrôle de la bonne alimentation des réserves incendie alimentées par le réseau d'eau.

Il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer un avenant avec Véolia pour les prestations identiques que celles proposées ci-dessus sur le territoire des communes déléguées de Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois.

Le coût est de 50 €/appareil pour le contrôle technique ; 25 €/appareil pour la visite annuelle et 15 €/appareil pour la visite annuelle des réserves.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, le conseil accepte les conditions de l'avenant présenté par la société Véolia et autorise le Maire à le signer.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

D20200805. COMMISSION VOIRIE : RÉFECTION VOIRIE RÉIDENCE BOIS TANEY

Le Maire laisse la parole à Philippe de Paëpe, vice-président de la commission voirie.

M. DE PAËPE présente les travaux de voirie nécessaires au niveau de la Résidence personnes âgées. Deux entreprises ont été contactées ; après examen des devis l'entreprise GATP est moins disante pour un coût de 13 653.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil retient l'offre de GATP et autorise le Maire à signer l'ordre de service.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Maire présente au conseil le programme « Petites Villes de Demain » mis en place par l'Etat, qui vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants pour redynamiser les cœurs de bourgs. Au niveau de la CMB, les villes de Coutances, Agon-Coutainville et Gavray-sur-Sienne ont été identifiées comme ville exerçant une fonction de centralité intermédiaire et structurante dans leur bassin de vie. Au niveau de la Région 65 communes ont été identifiées et seules 15 villes seront retenues pour le département de la Manche.

Une réflexion est actuellement menée pour le dépôt d'un dossier commun avec les 3 villes identifiées. Ce programme permettrait notamment de subventionner un poste de chef de projet qui accompagnerait ensuite la collectivité.

Ce programme est également soutenu par la Région Normandie dans le cadre de son Appel à Manifestation d'Intérêt Régional (AMIR).

M. le Maire expose au conseil qu'il est fier que la commune soit identifiée pour déposer sa candidature et rappelle que le dossier doit être déposé pour le 20 novembre prochain.

Le conseil à l'unanimité accepte le principe du dépôt de dossier.

EPICERIE AMBULANTE

M. le Maire présente au conseil une demande d'une personne qui souhaite créer son entreprise « d'épicerie ambulante ». Le projet consiste à stationner sur place au niveau des bourgs des communes déléguées sauf Gavray pour proposer à la vente des produits bios (pain, légumes...). Cette personne a besoin d'avoir des autorisations de plusieurs collectivités pour déposer son dossier à la Chambre de commerce. Il est demandé de se prononcer sur l'accord de cette activité sur le domaine public de notre territoire.

Après discussions, et par 11 voix pour, 8 abstentions, 3 voix contre, le conseil donne un avis favorable à ce projet.

M. le Maire indique qu'une rencontre avec cette personne sera organisée pour l'informer de la décision.

MARCHÉ DE NOËL

Dans le contexte actuel, le Maire propose au conseil de débattre sur le maintien ou non de l'organisation du marché de Noël prévu le dimanche 20 décembre.

M. le Maire informe le conseil que depuis la dernière réunion de conseil, une rencontre avec l'ensemble des associations qui participent à l'animation du marché Noël a eu lieu :

- L'association touristique avait décidé de remplacer la crèche vivante qui rassemblait trop de monde sur un petit espace par une crèche « statique ».
- l'association Joies et Loisirs organiserait le passage du Père Noël
- l'association des commerçants renouvellerait son jeu des vitrines

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Compte tenu du confinement actuel, le Conseil pense qu'il sera difficile de l'organiser cette année et demande au bureau de décider ultérieurement en fonction de l'évolution de la pandémie.

AFFAIRES DIVERSES

Convention mise à disposition des locaux aux associations

La parole est laissée à M. HOUSTIN, vice-président de la commission Vie associative qui fait part au conseil, de l'état des lieux réalisés des locaux communaux mis à disposition des associations.

Il informe le conseil qu'une convention de mise à disposition des locaux aux associations a été formalisée et qu'elle sera signée avec chacune.

INFORMATIONS DIVERSES

-Accès déchetterie pendant le confinement : le Maire informe le conseil que l'accès à la déchetterie est maintenu. Sur l'attestation de déplacement dérogatoire il est demandé de cocher la case « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »

-Don à la commune de 40 chrysanthèmes du magasin U EXPRESS de Gavray-sur-Sienne pour mise en place sur les tombes non fleuries de nos cimetières.

- Dépenses engagées par M le Maire au titre de sa délégation :

- Formation pour le service technique pour les habilitations électriques
- 2 117.39 € auprès de Florent LEMAITRE pour le changement de la porte d'un local communal à Mesnil-Rogues
- 1 500 € auprès de l'entreprise ITCN pour la maintenance informatique

-Accueil des élèves de 6° : le Maire fait part de sa rencontre avec les élèves de 6° lors de l'élection des délégués de classe : moment très agréable et enrichissant, qui sera à renouveler

-Entretien avec le personnel administratif et technique : le Maire informe le conseil qu'il a commencé les rencontres annuelles avec l'ensemble du personnel administratif et technique.

-Dossier santé : le Maire informe les élus sur le travail en commun avec la commune d'Hambye et la CMB pour la recherche de 4 médecins sur nos territoires.

-Réunions diverses : le Maire informe le conseil de sa participation à l'assemblée générale des maires ; il était accompagné de M. CANU et Mme LAMY

Le Maire informe le conseil sur sa participation à une réunion de présentation du projet PLUI accompagné de M. CANU.

Le Maire informe le conseil de la rencontre des maires de l'ancien canton de Gavray avec un temps d'échange avec le lieutenant de Gendarmerie : cette rencontre appréciée des élus se renouvellera au printemps prochain à Hambye.

-Demande diverse : le Maire fait part d'une demande de M. CHOTARD pour renouveler la mise à disposition du domaine public pour l'installation de sa terrasse. Le Maire fait part au conseil de son accord en précisant à M. CHOTARD de retirer sa terrasse lors de la course cycliste Fernand Durel.

QUESTIONS DIVERSES

M. HOUSTIN informe que la commission vie associative a entrepris des démarches auprès du Département pour inscrire la commune dans le programme « Villes en Scène » et le réseau générique de la ligue de l'enseignement Normandie pour le projet de cinéma associatif.

Mme LEBARGY demande si la route de la Sayère est communale ou départementale : elle est communautaire. Le panneau d'agglomération a été commandé.

M. BIDOT informe le conseil des dernières décisions de la CMB concernant les mesures prises suite au confinement actuel.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

- les gymnases et piscine restent ouverts uniquement pour les scolaires
- la CMB a acheté 15 000 masques pour les enfants du groupe scolaire tout en rappelant que les masques doivent être fournis par les parents voire l'éducation nationale ; toutefois M. BIDOT remet deux boîtes de 50 masques à la commune.
- Il rappelle au conseil de la signature de la convention « ma ville mon shopping » en juillet dernier avec le Conseil Départemental et la Poste : Ce système permet de vendre en ligne leurs produits ; les colis étant livrés par la poste.

Le but étant pour les commerçants de s'inscrire sur cette plateforme ; à noter que du fait de la signature de la convention, les frais de 5.5 % liés à la livraison, sont supprimés pendant la période du COVID.

La CMB a décidé de contacter l'ensemble des commerçants pour les inciter à s'inscrire sur cette plateforme.

Par ailleurs, M. BIDOT évoque que 64 internes en médecine se sont positionnés sur l'hôpital Saint-Lô-Coutances.

M. LECAUDEY signale l'effondrement de deux sépultures au sein du cimetière.

M. le Maire adresse toutes ses félicitations à Alexandre DELAMARCHE pour son article paru dans le magazine Capital du mois de Novembre

Prochain conseil : Mardi 1^{er} décembre à 20 heures (sous réserves de l'évolution des conditions sanitaires)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 3 novembre 2020 contient cinq délibérations numérotées D202008001 à D20200805.

Le Maire :

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE
2020**

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
BERNARD Virginie	Absente	BIDOT Jacky	
CANU Michel		DE PAËPE Philippe	
DEFOY Marine		DELAMARCHE Alexandre	
FOUILLEUL Anne- Charlotte	Absente excusée procuration à Mme HAMEL	HAMEL Coralie	
HEBERT Bernard		HEURTAUX Jean- Claude	Absent excusé procuration à Mme LEBEAU MABIRE
HOUSTIN Michaël		JACQUET Isabelle	
LAMY Brigitte		LEBARGY Linda	
LEBEAU MABIRE Caroline		LECAUDEY Denis	
LECOMTE Sébastien		LEFRANC Franck	Absent excusé procuration à M. DE PAËPE
LETELLIER Joseph		MAUSSION Olivier	
PAYSANT DAMOUR Agnès	Absente excusée procuration à M.HOUSTIN	SABINE PACARY Roselyne	
TROCHUT Marie- Christine			